

Accords fiscaux—Loi

millions de dollars ne soit pas répartie sur deux ans, mais que les provinces puissent en bénéficier dès maintenant, d'autant plus, qu'à cause de sa façon de traiter les effets du recensement de 1986, le gouvernement fédéral reste évidemment dans l'opération avec un gain net. Il serait tout à fait normal qu'il le remette aux provinces.

Madame la Présidente, ce projet de loi aura... évidemment c'est notre rôle d'en montrer les faiblesses, je dois vous dire que le parti auquel j'adhère a été, lorsqu'il formait le gouvernement, l'instigateur de cette façon de voir les choses au Canada. Les études qui ont été faites par le Conseil économique du Canada en ont démontré la valeur sur le plan économique, sur le plan canadien. Nous sommes donc très favorables mais nous nous battons très fortement contre n'importe quel effort qui pourrait être amené par les conservateurs pour abolir les paiements de péréquation. Cependant, même si nous sommes commis et d'accord sur cette formule—nous croyons que le projet de loi tel que présenté, parce qu'il ne respecte pas les engagements que le ministre a pris en novembre et décembre 1986 en ce qui regarde les paiements additionnels de 175 millions de dollars; parce que ce projet de loi fait en sorte que la façon de traiter les réajustements dus aux relevés de population va être uniquement à l'avantage du gouvernement du Canada; parce que la façon dont ils paient, ils donnent d'une main et reprennent de l'autre—l'Opposition officielle, pour montrer son désaccord sur ces aspects de la Loi, va voter contre le projet de loi à cause de ces raisons, et si le gouvernement accepte nos amendements en comité, il nous fera plaisir de l'appuyer en troisième lecture.

• (1210)

[Traduction]

M. Attewell: J'invoque le Règlement, madame le Président. Je crois que le député a parlé deux fois de mensonge. Il a dit que le ministre des Finances (M. Wilson) avait menti. Je crois savoir que ce langage est antiréglementaire. S'il a bel et bien dit cela, je vous demanderais de le reprendre là-dessus.

[Français]

M. Garneau: Madame la Présidente, peut-être que si j'avais parlé dans ma langue maternelle j'aurais pu utiliser une expression qui aurait été davantage parlementaire, et je pense qu'il doit admettre avec moi que le mot a dépassé certainement ma pensée, et c'est avec respect que je voudrais retirer ce mot, même si, en lisant les coupures de journaux et le relevé de ce que le ministre avait dit à la télévision, ça ressemblait beaucoup à cela.

[Traduction]

M. Attewell: Madame la Présidente, je tiens à préciser que si le mot a été employé, ce que je crois, il l'a été en anglais.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je crois que le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a dit à la Chambre que s'il avait employé le mot par inadvertance, il s'en excusait et que ses paroles avaient dépassé ses pensées. Je crois que les choses devraient en rester là.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, c'est à la fois avec plaisir et regret que j'interviens dans ce débat. Avec plaisir parce que la question des paiements de péréquation me tient fort à coeur. Elle est importante non seulement

pour ma province, le Manitoba, mais également pour la majorité des autres provinces.

Cette question est prévue dans notre Constitution puisqu'au paragraphe 36(2), le gouvernement du Canada s'engage à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour être en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparable. Nous reconnaissons donc dans la Constitution l'importance des paiements de péréquation. Malheureusement, que ce soit sous le gouvernement actuel ou du temps de son prédécesseur, on considère les paiements de péréquation comme un tour de passe-passe financier. Chaque fois que la formule est modifiée, les provinces prétendent recevoir moins d'argent qu'en vertu de la formule précédente. Le gouvernement fédéral prétend le contraire, comme si une réduction n'en était pas vraiment une. Il prétend leur donner davantage que l'année précédente et c'est tout ce qui importe, selon lui. Peu importe qu'en vertu des formules antérieures et des ententes conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces, les paiements eussent été supérieurs si rien n'avait changé. Au lieu de cela, qu'il s'agisse du ministre des Finances libéral, Allan MacEachen, ou de l'actuel ministre, les formules ont changé. A chaque fois le résultat est le même: les gouvernements provinciaux ne touchent pas autant d'argent que si l'on maintenait l'ancienne formule.

• (1220)

Je ne veux pas dire que les anciens accords fédéraux-provinciaux étaient parfaits car ils posaient manifestement des problèmes. Cependant, ni le gouvernement libéral précédent ni l'actuel gouvernement conservateur n'a pu s'entendre avec les provinces sur les modalités du Financement des programmes établis et de la péréquation. Il est regrettable qu'ils n'aient pas pu trouver une solution à ce problème très important. Si Terre-Neuve et les autres provinces se sont regroupées il y a déjà longtemps, c'était notamment à condition que tous les Canadiens puissent obtenir les services fondamentaux dont ils avaient besoin. Et pourtant, ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Je voudrais vous citer un exemple des problèmes qui se posent dans l'enseignement, domaine qui me touche de près en tant qu'enseignant. Je citerais les chiffres de 1983 pour démontrer l'incidence des ententes actuelles. Les commissions scolaires de Terre-Neuve ont dépensées 2 867 \$ par an et par étudiant. Cette somme représente 7,2 p. 100 du produit provincial brut. Il s'agit là d'une proportion très élevée, mais de peu d'argent. La situation au Manitoba est un peu meilleure. On y a dépensé 3 742 \$ par étudiant, soit près de 30 p. 100 de plus qu'à Terre-Neuve. En outre, cette somme représente seulement 4,8 p. 100 du produit provincial brut du Manitoba. L'Ontario a dépensé encore plus mais la somme en cause représente une proportion inférieure de son produit provincial brut.

Chose certaine, les provinces les plus pauvres consacrent moins par étudiant au niveau primaire et secondaire, mais la somme dépensée représente une proportion plus élevée du montant global accessible à ces provinces. La situation ne s'est pas améliorée depuis 1983 et si la formule qui nous est proposée est adoptée, non seulement la même disparité existera encore mais, d'après le premier ministre de Terre-Neuve, elle sera effectivement accentuée. Cela est regrettable car nous n'avons pas encore réussi à régler la question depuis dix ans.